



Mairie de Serres  
Hautes-Alpes

Envoyé en préfecture le 05/03/2024

Reçu en préfecture le 05/03/2024

Publié le 05/03/2024

ID : 005-210501664-20240227-2024\_011-DE



## DÉLIBÉRATION du CONSEIL MUNICIPAL n° 2024-011

**Séance du 27 février 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-sept février, à vingt heures trente minutes, l'assemblée délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, M. ROUIT Daniel

### **NOMBRE DE MEMBRES**

En exercice	15
Présents	12
Absents	3
Nombre de suffrages exprimés :	
Pour	15
Contre	0
Absentions	0

### Date de convocation

23/02/2024

### Date d'affichage

23/02/2024

### **Étaient présents :**

Mme ARLAUD Véronique, Mme DENUT Jacqueline, Mme Mireille DERYCKE, M. GAUTIER Adrien, Mme MAYER Arlette, M. PEUZIN Louis, M. PINERO Pierre, M. POURCHI Raymond, Mme RICHIER Delphine, Mme ROBERT Laetitia, M. SIAUD Jean-Marc

### **Procuration :**

M. DOS SANTOS Miguel a donné pouvoir à Mme ARLAUD Véronique  
M. LEBRUN Sébastien a donné pouvoir à M. ROUIT Daniel  
Mme VERA Martine a donné pouvoir à Mme ROBERT Laetitia

A été nommé comme **secrétaire de séance** : M. GAUTIER Adrien

## **MANDATEMENT DE FACTURES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024**

Vu la délibération n° 2023-113 du 22 décembre 2023 autorisant le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote des budgets primitifs 2024.

Le Maire fait part à l'assemblée de trois factures d'investissement qu'il convient de mandater avant le vote du budget primitif du budget Principal 2024.

- Atelier CHADO – Facture n° 2336 – Acompte modification simplifiée 3 du PLU, pour un montant de 1 500.00 €.

Cette dépense sera affectée à l'opération 101 – Chapitre 20 – Article 202

- GIROD – Facture n° 579788 – Panneaux de signalisation, pour un montant de 300.77 €.

Cette dépense sera affectée à l'opération 82 – Chapitre 21 – Article 2152

- ROCHETAILLEE – Facture n° FC132348 – Plaques adressage, pour un montant de 1 580.40 €.

Cette dépense sera affectée à l'opération 101 – Chapitre 21 – Article 2152

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Prend acte des factures à mandater avant le vote du budget primitif Principal 2024

- Accepte leur affectation

- Inscrit les crédits budgétaires correspondant dans le budget primitif Principal 2024

...

Envoyé en préfecture le 05/03/2024

Reçu en préfecture le 05/03/2024

Publié le 05/03/2024

ID : 005-210501664-20240227-2024\_011-DE



Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus  
Ont signé au registre les membres présents  
Pour extrait conforme  
Fait à Serres

Le Maire,

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Ruit'.

Daniel RUIT



Le Secrétaire de séance,

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Gautier'.

Adrien GAUTIER